

# Les PIÈGES à INSECTES

## - Pièges chromatiques :

Collants et colorés, ils **attirent les insectes ravageurs**. Ils permettent aussi leur identification, leur suivi et le contrôle des populations dans les cultures.

Ils sont à installer :

- **dans les arbres**, généralement au printemps jusqu'au mois de mai, lorsque les parasites se réveillent,

- ou **sur les cultures au sol**. Les installer dès la levée ou le repiquage des plants.

En règle générale, un piège tous les 4 à 5 mètres suffit.

► Résistants à l'eau, biodégradable et non nocifs, ils ne contiennent aucun pesticide.

## - Pièges à phéromones :

À la fin du printemps, ils diffusent une phéromone spécifique à chaque espèce. Les papillons mâles ainsi attirés sont alors **piégés sur une plaque engluée ou dans un entonnoir** (en fonction du type de piège). La portée de la phéromone est de plusieurs dizaines de mètres.

► Mise en place rapide et sans protection, système écologique et respectueux de l'environnement qui permet la détection et le suivi des populations, réutilisable nettoyés et retirés une fois la période de vol terminée,

## - Pièges à chenilles processionnaire du pin :

Installé entre décembre et avril sur le tronc de l'arbre infesté, le piège **capture les chenilles lorsqu'elles quittent leur nid d'hiver et descendent en procession pour s'enterrer**. Canalisées, elles rejoignent un sac rempli de terre où elles s'enfouissent pensant être arrivées au sol. Il suffit alors de décrocher le sac et le jeter (fin juin).

► Solution alternative ne nécessitant aucun insecticide, le piège est respectueux de l'écosystème en interceptant exclusivement la chenille processionnaire du pin. Il est recommandé dans les zones à risques ou sensibles. C'est aussi une excellente méthode complémentaire lorsque l'échenillage mécanique s'avère impossible (difficulté d'accessibilité des nids).